TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE

DE PAPEETE

Le président

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

REQUÊTE EN INJONCTION DE PAYER
AU PRESIDENT DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE

.....*(nom du créancier)*.
Adresse ou siège social : .....
Inscrit au registre de commerce de Papeete sous le n° : ….....

A l'honneur d'exposer qu'il est créancier de ….....
(n*om du débiteur*)
Commerçant à l'enseigne, ...
Adresse ou siège social.....
Inscrit au registre de commerce de Papeete sous le n° :.....(PJ1)

De la somme de .....
correspondant à .....
ainsi qu'il appert des pièces jointes (PJ 2).

C'est pourquoi, il requiert qu'il vous plaise Monsieur le président, conformément aux articles 694 et suivants du Code de procédure civile de la Polynésie française, autoriser la notification au débiteur d'une injonction de payer ladite somme, plus les intérêts de droit et les dépens afférents à la présente.

Fait à Papeete, le

Signature :

ORDONNANCE N° DU
PORTANT INJONCTION DE PAYER

Nous, Christophe TISSOT, président du tribunal mixte de commerce de Papeete,
Vu la requête qui précède et les articles 694 et suivants du Code de procédure civile de la Polynésie française,

Enjoignons à .....
de payer à .....
la somme de .....

Et autorisons la notification au débiteur de la présente injonction de payer.

Fait en notre cabinet, au Palais de justice de Papeete, le

Le président Le greffier

Pièces à fournir impérativement :
1- l'extrait K-BIS (Registre du commerce = patente) de la société débitrice (société qui vous doit de l'argent) à retirer à l'accueil du tribunal (service du RCS)
2- copies de toutes les pièces justificatives : factures, contrats, bons de livraison, courriels, lettres recommandées